

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**COMITE DE SUIVI ET D'EVALUATION
DES CANDIDATURES DE PROGRAMMATION
DE LA CORSE ET DES TERRITOIRES VOLONTAIRES
A L'EXPERIMENTATION « TERRITOIRE ZERO CHOMEUR
DE LONGUE DUREE » (TZCLD)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Objet : comité de suivi et d'évaluation des candidatures de programmation de la Corse et des territoires volontaires à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD)

Le présent rapport qui propose à notre Assemblée de prendre acte de la constitution de la commission ad hoc en comité de suivi de « TZCLD », intervient après un travail parlementaire de deux ans, dont la réunion du 3 avril a marqué un temps fort.

Trois chiffres traduisent ce qu'a été l'engagement de l'Assemblée de Corse et de sa Présidence, depuis la première délibération créant la commission ad hoc chargée de promouvoir la démarche « TZCLD » en juillet 2017 : **5** délibérations, **5** réunions de la commission ad hoc et **13** réunions dans les territoires.

I/ 5 délibérations de l'Assemblée de Corse

28 juillet 2017 délibération de l'Assemblée de Corse n° 17/233 AC créant la Commission ad hoc relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

22 septembre 2017 délibération de l'Assemblée de Corse n° 17/306 AC relative aux emplois aidés dans laquelle il est fait référence à « TZCLD » comme une expérimentation pouvant prendre le relais des contrats aidés.

2 février 2018 délibération de l'Assemblée de Corse n° 18/031 AC créant la Commission ad hoc relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le cadre de la Collectivité de Corse nouvellement mise en place.

29 juin 2018 délibération de l'Assemblée de Corse n° 18/231 AC approuvant l'adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

26 octobre 2018 délibération de l'Assemblée de Corse n° 18/408 AC sur la motion n° 2018/O2/063 approuvant l'inscription de « TZCLD » dans le plan de lutte contre la précarité de la Collectivité de Corse.

II/ 5 réunions de la commission ad hoc

- 20 octobre 2017
- 5 avril 2018
- 12 juin 2018
- 3 avril 2019

- 4 juin 2019

III/ 13 réunions dans les territoires

30 juillet 2018 réunion au siège de la Communauté de communes du Cap Corse à Erbalunga.

12 octobre 2018 réunion du comité de pilotage TZCLD de la Communauté de communes Pasquale Paoli à Francardu.

9 novembre 2018 réunion au siège de la Communauté de communes du Cap Corse à Erbalunga.

23 novembre 2018 réunion au siège de la Communauté de communes du Cap Corse à Erbalunga.

23 novembre 2018 réunion à la mairie de Bastia.

7 janvier 2019 réunion au siège de la Communauté de communes Sud Corse à Purtivechju.

28 janvier 2019 réunion au siège de la Communauté de communes du Centre Corse à Corti.

7 février 2019 réunion à la mairie annexe de Sarrula è Carcupinu.

5 mars 2019 réunion à la mairie de Bastia.

16 avril 2019 réunion au siège de la Communauté de communes Fiumorbu Castellu.

17 avril 2019 réunion publique, salle polyvalente Lupinu, Bastia.

3 mai 2019 réunion Aleria, Communauté de communes de l'Oriente.

29 mai 2019 réunion Santa Reparata, Communauté de communes Ile Rousse Balagna.

Au cours de la réunion du 5 avril 2018, la commission a décidé de s'adjoindre l'expertise d'une mission d'assistance technique. En raison du niveau de qualification requis par la nature et la complexité des travaux à mener, de sa connaissance en matière de formation professionnelle et d'analyse financière, de son implication dans le conseil d'administration de l'association et de son engagement reconnu en faveur de « TZCLD », qui faisait d'elle une ressource unique et adaptée aux besoins de la commission, la mission d'assistance a été confiée à Mme Véronique ALBERTINI.

Concluant la première phase des travaux de la commission ad hoc, à savoir celle de la promotion de la démarche « TZCLD » et de la mobilisation des acteurs, le rapport que Mme ALBERTINI a présenté lors de la réunion du 3 avril 2019, en présence de M. le Président du Conseil exécutif de Corse et de M. GRANDGUILLAUME, comportait un certain nombre de préconisations sur l'organisation à déployer afin de faire réussir la candidature insulaire.

Il convient de souligner que l'Assemblée de Corse a été précurseuse dans la mesure

où, dès le début, elle a pensé l'expérimentation « TZCLD » au niveau de la totalité de son territoire. Désormais de nombreuses collectivités s'inscrivent dans la même logique : par exemple les villes de Marseille et de Paris, la Martinique, les régions Hauts-de-France et Rhône-Alpes-Auvergne.

L'organisation proposée dans le rapport ci-joint en annexe, a pour objectif de respecter la méthodologie préconisée par « TZCLD », tout en répondant à l'enjeu de placer une diversité de situations dans une même dynamique. La déclinaison opérationnelle de cette proposition peut donc être envisagée à deux niveaux : un territoire de programmation d'une part, plusieurs territoires de mise œuvre d'autre part.

Le territoire de programmation, le niveau « supra », est porté par la Collectivité. Celle-ci joue un rôle d'animateur, de coordinateur et de soutien en ingénierie de tous les territoires insulaires volontaires. Elle veille à l'harmonisation des démarches et s'assure que les candidatures respectent les critères d'éligibilité définis par l'association « TZCLD ».

Le niveau « infra » qui correspond aux territoires de mise en œuvre, est porté par les comités de pilotages locaux. Les candidatures de ces territoires sont élaborées et animées par ces comités organisés à l'échelle soit des intercommunalités et des communes, soit d'autres zones pertinentes. Chaque comité de pilotage est responsable de son propre dossier de candidature.

A l'issue de sa réunion du 4 juin 2019, la commission ad hoc a estimé que le suivi et l'évaluation de l'état d'avancement de la candidature de la Corse, au niveau aussi bien « infra » que « supra », devaient être confiés à un comité de suivi. Il est apparu cohérent aux membres de la commission, au regard du travail entamé en 2017, que la commission ad hoc de l'Assemblée de Corse, qui a porté à son terme la première phase, poursuive son action en tenant lieu de comité de suivi et d'évaluation, auquel seront intégrés les représentants de chaque territoire volontaires.

C'est pourquoi je vous demanderais de prendre acte de :

- la constitution de la commission ad hoc en comité de suivi et d'évaluation des candidatures de la Corse et des territoires volontaires à l'expérimentation « TZCLD » ;
- l'élargissement de la commission, ainsi constituée en comité de suivi, aux représentants des comités de pilotage de chaque territoire de Corse officiellement volontaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.